

Formateurs/trices en langue dans le domaine de l'intégration

Descriptifs de module



fide 
certificat

Pour mettre en œuvre un enseignement de langue de qualité, les formatrices et formateurs en langue dans le domaine de l'intégration ont besoin de multiples compétences spécifiques. Dans le cadre d'un projet de développement sous la direction de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), ces compétences ont été définies et résumées dans un profil d'exigences qui est à la base de la définition des trois modules fide « Didactique des langues étrangères et secondes », « Migration et interculturalité » et « Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide ». Avec des compétences attestées dans la formation d'adultes, ces modules aboutissent au certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration ».

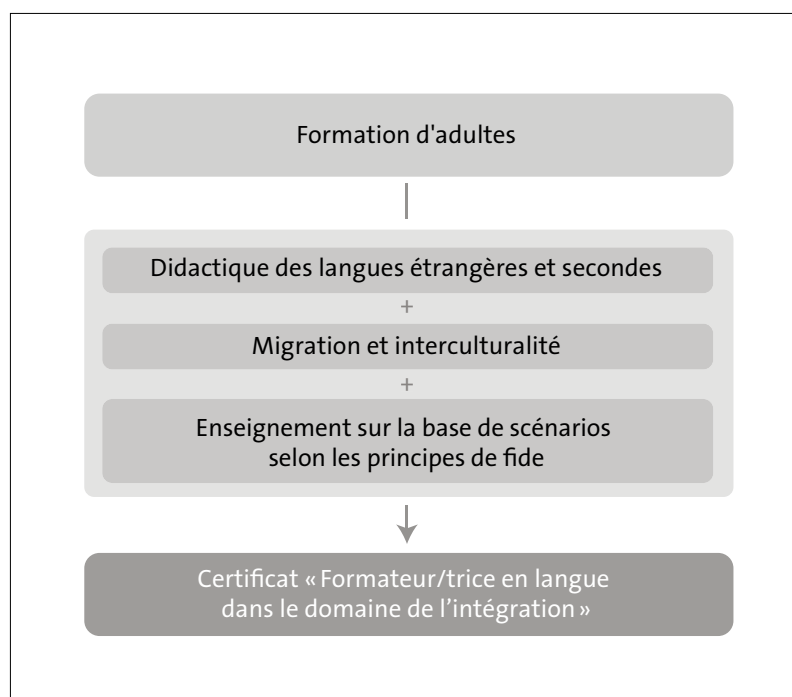
Ce document présente les descriptifs des différents modules contenant les prérequis, les objectifs et les contenus, ainsi que les directives et les critères d'évaluation pour les vérifications des compétences.

Contenu

- 2 Le certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration »
- 6 Le module « Formation d'adultes »
- 8 Le module « Didactique des langues étrangères et secondes »
- 10 Le module « Migration et interculturalité »
- 12 Le module « Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide »

Le certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration »

Pour pouvoir demander le certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration », les formatrices et formateurs doivent attester leurs capacités dans les domaines de compétence suivants :



Pour la certification, une attestation d'au moins deux ans de pratique et d'au moins 150 heures est en outre requise ; parmi celles-ci, au moins 50 heures d'enseignement de la langue à des migrantes et migrants sont exigées. Des dispositions plus précises se trouvent dans le **règlement** sur le certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration » ; un **guide** présente les différentes voies possibles menant au certificat.

Le module « Formation d’adultes »

Le module « Formation d’adultes » correspond au module de certificat du système modulaire FFA de la FSEA (cf. www.alice.ch). Le descriptif de module se trouve aux pages 4–5.

Les « modules fide »

Les dispositions générales suivantes s’appliquent aux trois modules « Didactique des langues étrangères et secondes », « Migration et interculturalité » et « Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide » – appelés « modules fide ». Les descriptifs de module détaillés se trouvent aux pages 6–13.

Durée des modules

Chaque module a une durée d’au moins 18h de temps de séminaire et de 40h supplémentaires pour le travail autonome. Des lectures d’approfondissement, une réflexion personnelle régulière ainsi que l’élaboration de la documentation pour la vérification des compétences font notamment partie du travail autonome. Chaque module fide correspond à la prestation d’apprentissage de 2 ECTS.

Vérification des compétences

Les modules s'achèvent par une vérification des compétences, qui est évaluée par la formatrice ou le formateur de module avec l'appréciation « réussi » ou « non réussi ».

Si la vérification des compétences est évaluée comme « non réussie », il est possible de réviser le travail une fois.

Si la vérification des compétences est évaluée comme « réussie », les participant-e-s reçoivent l'attestation de module au plus tard huit semaines après la soumission du travail; pour les offres intégrées, ce délai est de six semaines après la fin de la formation complète.

Voies de recours

Il est possible de faire opposition à une évaluation « non réussi » auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours. L'opposition doit être motivée par écrit. L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes:

- a) Approbation du bien-fondé du recours (vérification des compétences évaluée par « réussi »)
- b) Répétition gratuite de l'évaluation
- c) Rejet de l'opposition

Contre la décision du prestataire de formation, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la Commission qualité fide dans les 30 jours. La Commission qualité fide vérifie que la procédure s'est déroulée correctement sans vices de forme. Le recours est gratuit.

Attestation de module

Pour l'obtention de l'attestation modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Participation active et présence au cours (min. 80%)
2. Vérification des compétences par le formateur ou la formatrice de module portant l'appréciation « réussi ».

Après la reconnaissance de la part du Secrétariat fide, l'institution prestataire des modules est habilitée à délivrer des attestations de module fide. Celles-ci constituent un prérequis pour l'obtention du certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration », et à ce titre, elles ont une validité de 6 ans à compter du dernier jour du module. La durée, les contenus et la vérification des compétences des offres de modules reconnues satisfont aux directives normatives émanant de la Commission qualité fide.

Descriptif du module

« Formation d'adultes »

Compétence opérationnelle

Préparer, animer et évaluer des sessions de formation destinées à des adultes dans son domaine spécifique sur la base de concepts, de plans de formation et de supports didactiques donnés

Prérequis

Compétences dans son domaine professionnel spécifique. Une expérience préalable dans la formation d'adultes favorise la réussite du module de formation. Il est expressément recommandé d'animer des formations destinées à des adultes, au plus tard en parallèle avec la participation au module.

Compétences

- Appliquer les objectifs globaux, l'approche andragogique et d'autres directives institutionnelles à ses sessions de formation
 - Concilier les objectifs et les contenus donnés avec les conditions cadres et les besoins des groupes spécifiques d'apprenant-e-s
 - Formuler les objectifs de séquences de formation et vérifier les acquis par des méthodes appropriées
 - Planifier des séquences de formation sur la base de critères liés à la formation d'adultes et motiver ses choix de méthodes, également par rapport à la matière et au domaine professionnel spécifiques
 - Planifier la démarche didactique et méthodologique de manière à favoriser la participation active des apprenant-e-s
 - Donner, sur la base de critères définis, des retours formatifs aux apprenant-e-s quant à leurs progrès
 - Gérer le plan des relations et des interactions entre formateur/formatrice et apprenant-e-s ainsi qu'entre les apprenant-e-s eux-mêmes
 - Mener une réflexion sur sa manière d'agir dans le rôle de formateur ou formatrice et en tirer des conclusions
-

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (cf. aussi le profil de compétence pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

-
- Notions de base sur les spécificités de l'apprentissage et de la formation des adultes
 - Réflexions lors de la planification, modèles didactiques simples, planification de séquences de formation
 - Formulation des objectifs d'apprentissage
 - Choix des contenus
 - Méthodes et formes sociales adaptées à la formation d'adultes
 - Adaptation de supports didactiques
 - Utilisation des médias
 - Formulation de tâches à accomplir
 - Méthodes simples d'évaluation des objectifs didactiques et d'évaluation des compétences
 - Notions de base en communication
 - Modération d'entretiens dans des groupes d'apprenant-e-s adultes
 - Gestion de la diversité des groupes d'apprenant-e-s adultes
 - Notions de base en dynamique de groupe
 - Conflits et éléments de perturbation dans des groupes d'apprenant-e-s adultes
 - Réflexion sur sa biographie d'apprentissage, sa conception de l'apprentissage et ses comportements dans le rôle de formateur/formatrice
-

Durée du module

90 h de temps de présence net au cours, réparties sur quatre mois, et 165 h supplémentaires de travail autonome. Une expérience pratique d'au moins 150 h sur une période d'au moins 2 ans dans l'animation de sessions de formation destinées à des adultes doit être attestée. Le module correspond à 13,5 crédits ECTS.

Vérification des compétences

La vérification des compétences pour ce module consiste en une démonstration pratique documentée (brève séquence de formation), avec une évaluation de la planification, de la réalisation et de la réflexion. Pour les critères d'évaluation, nous vous renvoyons au descriptif de module sur le site internet de la FSEA www.alice.ch.

Descriptif du module

« Didactique des langues étrangères et secondes »

Compétence opérationnelle

Encourager l'acquisition de la langue étrangère/seconde en tenant compte des besoins du public cible, de ses ressources et des attentes vis-à-vis de son emploi de la langue

Prérequis

- Des compétences et de l'expérience dans l'activité de formation d'adultes sont exigées.
 - Les participant-e-s possèdent de très bonnes compétences linguistiques et métalinguistiques dans la langue officielle locale.
-

Compétences

- Soutenir l'emploi de la langue comme moyen d'action
 - Prendre en considération, dans les cours de langue, les caractéristiques principales de l'acquisition de la langue étrangère/seconde
 - Utiliser de manière ciblée des moyens et des méthodes didactiques pour l'acquisition d'habiletés langagières
 - Mettre en œuvre des formes simples d'enseignement différencié et individualisé dans un cours de langue
 - Favoriser l'autonomie des apprenants dans l'acquisition de la langue
 - Réfléchir sur la langue cible et sur sa propre expérience d'apprentissage dans une autre langue, et en tirer des conséquences pour son activité de formateur/formatrice
-

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module. Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Didactique/méthodologie de l'acquisition de la langue étrangère/seconde dans une approche actionnelle, centrée sur les participants et orientée vers la tâche (task-based learning)
- Utilisation de ressources didactiques
- Caractéristiques de l'acquisition d'une langue seconde chez l'adulte
- Stratégies et techniques pour développer l'autonomie de l'apprenant-e
- Biographie de l'apprentissage des langues

Vérification des compétences

Développer une tâche destinée aux apprenant-e-s de la langue seconde et la justifier sur le plan méthodologique et didactique

La vérification des compétences est structurée et contient :

- une description du public cible;
- la formulation de la tâche et des objectifs d'apprentissage;
- des réflexions sur le développement des différentes compétences langagières (parler, lire, écouter et/ou écrire) et sur les stratégies de communication;
- des réflexions sur l'approche didactique orientée vers l'action et le quotidien ainsi que sur l'autonomisation des apprenant-e-s, toujours en référence à la tâche à accomplir.

Condition

- La vérification des compétences se compose de 6'000 à 10'000 caractères, espaces compris, hors page de titre, table des matières et annexes.

La vérification des compétences peut être refusée par la formatrice ou le formateur si cette condition n'est pas remplie.

Critères d'évaluation

L'évaluation de la vérification des compétences se base sur les critères suivants :

- La tâche est adaptée au public cible.
- La tâche et les objectifs d'apprentissage sont formulés de manière claire.
- La tâche développe les habiletés langagières et les stratégies communicatives.
- La capacité d'action communicative est encouragée.
- La tâche est appropriée pour favoriser l'autonomie des apprenant-e-s.
- Le travail est construit de manière cohérente et formulé correctement sur le plan linguistique.
- Lorsque des ouvrages de référence sont cités, les sources sont mentionnées.

L'évaluation globale s'exprime par l'appréciation « réussi » ou « non réussi ». La vérification des compétences est réussie lorsque tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par la formatrice ou le formateur du module ; elle est claire et transparente pour des tierces personnes. Le Secrétariat fide met à disposition des indicateurs pour les prestataires de modules.

Descriptif du module

« Migration et interculturalité »

Compétence opérationnelle

Accompagner des personnes migrantes dans leur apprentissage, en tenant compte de leur background et dans le respect de leur identité socioculturelle

Prérequis

- Des compétences et de l'expérience dans l'activité de formation d'adultes sont exigées.
 - Les participant-e-s possèdent de très bonnes compétences linguistiques et métalinguistiques dans la langue officielle locale.
-

Compétences

- S'orienter dans le contexte de la migration et de l'intégration, connaître son propre rôle à l'intérieur de celui-ci et agir en conséquence
 - Réfléchir sur la conception qu'ont les personnes migrantes de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que sur leur comportement dans l'apprentissage, et exploiter ces connaissances dans l'accompagnement de l'apprentissage de personnes migrantes
 - Aller à la rencontre d'apprenant-e-s migrant-e-s avec une attitude empreinte de respect et agir avec ouverture d'esprit face à des parcours, des stratégies ou des résultats d'apprentissage inattendus
 - Percevoir d'éventuels conflits de nature culturelle et identitaire chez des apprenant-e-s migrant-e-s et intervenir de manière appropriée à la situation, et en accord avec les objectifs
 - Réfléchir à ses propres valeurs et attitudes par rapport au contexte interculturel et les transposer dans l'accompagnement de l'apprentissage des personnes migrantes
-

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module. Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

Migration :

- Raisons de la migration, biographies migratoires exemplaires
- Eclairage sur le contexte local en Suisse:
 - situation juridique et sociale des personnes migrantes
 - tâches et rôle des institutions et des organisations

Interculturalité:

- Ethnicisation et culturalisation (clarification des termes)
 - Systèmes de valeurs et modèles d'intégration
 - Stéréotypes et racisme
 - Apprentissage et communication interculturels
 - Conflits de culture et d'identité
-

Vérification des compétences

Rédiger une réflexion sur une situation problématique/enrichissante dans un cours avec des personnes migrantes

La vérification des compétences est structurée et contient :

- l'exposition de la situation de cours ;
- les raisons pour lesquelles la situation de cours était enrichissante et/ou problématique sur le plan interculturel ;
- une analyse/réflexion sur les actions et les réactions en lien avec des concepts traités au cours du module ;
- les connaissances acquises et conséquences pour la formatrice ou le formateur dans son activité de formation auprès de personnes migrantes.

Condition

- La vérification des compétences se compose de 6'000 à 10'000 caractères, espaces compris, hors page de titre, table des matières et annexes.

La vérification des compétences peut être refusée par la formatrice ou le formateur si cette condition n'est pas remplie.

Critères d'évaluation

L'évaluation de la vérification des compétences se base sur les critères suivants :

- La situation de cours est exposée avec clarté.
- Les liens entre la situation de cours et les empreintes socioculturelles des apprenant-e-s sont établis.
- La formatrice ou le formateur réfléchit sur ses propres valeurs, positions et attitudes par rapport à la situation présentée.
- Des connaissances sont acquises et des conséquences concrètes sur le comportement de la formatrice ou du formateur en découlent.
- Le travail est construit de manière cohérente et formulé correctement sur le plan linguistique.
- Lorsque des ouvrages de référence sont cités, les sources sont mentionnées.

L'évaluation globale s'exprime par l'appréciation « réussi » ou « non réussi ». La vérification des compétences est réussie lorsque tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par la formatrice ou le formateur du module ; elle est claire et transparente pour des tierces personnes. Le Secrétariat fide met à disposition des indicateurs pour les prestataires de modules.



Descriptif du module

« Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide »

Compétence opérationnelle

Mettre en pratique dans ses cours l'approche didactique de fide et l'attitude pédagogique qui la sous-tend

Prérequis

- Des compétences et de l'expérience dans l'activité de formation d'adultes sont exigées. Il est recommandé d'avoir précédemment suivi les modules « Didactique des langues étrangères et secondes » et « Migration et interculturalité ».
 - Les participant-e-s possèdent de très bonnes compétences linguistiques et métalinguistiques dans la langue officielle locale.
-

Compétences

- Déterminer les besoins individuels des apprenant-e-s et les besoins collectifs du groupe
 - Planifier des unités d'apprentissage correspondant aux besoins et orientées vers l'action, sur la base de scénarios
 - Concevoir le processus d'apprentissage de sorte que la co-construction du cours par les participant-e-s soit facilitée et encouragée
 - Créer des occasions pour un enseignement différencié dans un cours basé sur un scénario
 - Aider les apprenant-e-s à constituer une documentation d'apprentissage
 - Instaurer un climat de confiance et promouvoir la culture du feed-back et de l'évaluation dans les processus d'apprentissage et d'enseignement
 - Exploiter efficacement les documents pour la planification et l'évaluation du processus d'apprentissage, disponibles sur le site Internet de fide
-

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module. Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Principes didactiques de fide, en particulier le lien avec la vie quotidienne, l'orientation vers les besoins, la co-construction du processus d'apprentissage
- Ressources et outils du système fide, offre disponible sur le site Internet
- Didactique basée sur un scénario

-
- Outils pour le relevé des besoins en formation
 - Formes d'enseignement différencié
 - Approche portfolio
 - Différentes situations et formes d'évaluation (auto-évaluation, évaluation entre pairs, évaluation de tiers; évaluation basée sur des critères ou sur des indicateurs, etc.)
-

Vérification des compétences

Planifier une séquence d'apprentissage basée sur un scénario

La vérification des compétences est structurée et contient :

- une description du public cible qui a travaillé ou travaillera sur le scénario;
- la planification globale du scénario avec une vue d'ensemble de toutes les étapes actionnelles;
- une description du processus d'enseignement détaillé pour la phase de démarrage du scénario et au moins une étape;
- une justification et réflexion sur le processus d'enseignement.

Condition

- La vérification des compétences se compose de 6'000 à 15'000 caractères, espaces compris, hors page de titre, table des matières et annexes.

La vérification des compétences peut être refusée par la formatrice ou le formateur si cette condition n'est pas remplie.

Critères d'évaluation

La planification est évaluée selon les critères suivants :

- La phase de démarrage permet aux apprenant-e-s de s'orienter dans le scénario et de formuler leurs priorités et leurs objectifs.
- L'orientation de la séquence d'apprentissage vers les besoins exprimés par les apprenant-e-s apparaît clairement.
- La séquence d'apprentissage montre clairement un lien avec le quotidien, significatif pour les apprenant-e-s.
- Des possibilités judicieuses d'enseignement différencié ont été démontrées.
- Au moins une forme d'évaluation formative est intégrée dans la séquence d'apprentissage.
- Des réflexions sur une forme de documentation d'apprentissage adaptée au groupe spécifique sont présentées.
- Le travail est construit de manière cohérente et formulé correctement sur le plan linguistique.
- Lorsque des ouvrages de référence sont cités, les sources sont mentionnées.

L'évaluation globale s'exprime par l'appréciation « réussi » ou « non réussi ». La vérification des compétences est réussie lorsque tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par la formatrice ou le formateur du module ; elle est claire et transparente pour des tierces personnes. Le Secrétariat fide met à disposition des indicateurs pour les prestataires de modules.

fide⁺
certificat

Editeur
Secrétariat fide, Wabern

Design et réalisation
medialink, Zürich

© 2019 Secrétariat d'Etat aux migrations SEM